

Conseil communal du 22 juillet 2021 à 19h30

Ordre du jour

Séance publique

1 Conseil communal : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 juin 2021 2.075.1.077.7

2 Aliénations - Poulseur : Hôtel des quatre fils aymon, Place Puissant 1 à 4171 Poulseur - Vente confiée au Comité d'acquisition des biens de Liège pour cause d'utilité publique - Absence d'offre malgré une longue publicité - Opportunité de céder les droits réels sur le bien au Cortigroupe pour un projet d'économie sociale (logements, formation par le travail et emploi local) dans le cadre d'un bail emphytéotique :

a) renonciation à la vente : approbation

b) nouveau mandat confié au Comité d'acquisition de Liège pour préparer un projet de bail emphytéotique avec le Cortigroupe suivant les propositions du Collège communal (dans le cadre des projets portés/accompagnés par l'ADL de Comblain-au-Pont) : approbation 2.073.511.2

Propositions du Collège communal (avec avis positif du Directeur financier) : 1° de renoncer à la vente du bien au profit d'une cession des droits réels sur le bien, pour cause d'utilité publique, au Cortigroupe, en vue d'y réaliser le projet d'économie sociale exposé ci-dessus et résumé comme suit :

- création de trois logements gérés par leur Association de Promotion du Logement (APL) ou toute autre structure juridique poursuivant un but social équivalent (CPAS, AIS, SLSP, etc.) ;
- création d'une boucherie avec atelier de formation par le travail (dans le cadre d'un nouveau module de formation de leur Centre d'Insertion Socio-Professionnel) ou, à défaut, activité commerciale de proximité, si possible à finalité sociale, préalablement approuvée par le Collège communal ;
- création d'un point de vente de produits locaux associé à la boucherie ;

2° d'approuver le principe de cette cession via un bail emphytéotique d'une durée de 27 ans, sans canon ; avec la possibilité de pouvoir reconduire le bail pour une durée similaire, d'un commun accord, moyennant une demande préalable de l'emphytéote dans un délai de minimum 1 an avant le terme ;

3° de confier au Comité d'acquisition la mission de préparer ce projet de bail emphytéotique, avec le Cortigroupe, suivant les propositions du Collège communal et en concertation avec l'ADL, avec pour objectif, de présenter un projet de bail emphytéotique au Conseil communal avant la fin de cette année, de manière à ce que le Cortigroupe puisse prendre possession du bâtiment le 1er janvier 2022 ;

N.B. : Il appartiendra au Collège communal de notifier à Madame Séverine Colson (Eatflower) la fin de la mise à disposition de l'hôtel, dans le délai de minimum 60 jours prévu dans la convention, avant la date d'entrée en vigueur du bail emphytéotique.

3 Promotion sociale Ourthe-Vesdre-Ambève - Approbation des comptes 2020, du rapport du réviseur d'entreprises et du rapport d'activités de l'année scolaire 2021 1.851.369

4 Etablissements dangereux - Permis d'environnement - Autres communes - Projet d'implantation de Kauffman Gaz à Raborive 1.777.51

Etablissements dangereux - Permis d'environnement - Autres communes - Projet d'implantation de Kauffman Gaz à Raborive

5 Régie communale ordinaire "Agence de Développement Local de Comblain-au-Pont" - Comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêtés en séance du Conseil communal du 22 avril 2021, approuvés par la Tutelle - Arrêté ministériel du 16 juin 2021 - Communication pour information 1.82

Le Collège communal communique au Conseil communal l'arrêté ministériel du 16 juin 2021 approuvant les comptes annuels pour l'exercice 2020 de la Régie communale ordinaire "Agence de Développement Local", conformément à l'article 4, alinéa 2 du Règlement général de la Comptabilité communale.

6 Marché de services "Architecture et coordination santé et sécurité implantation d'Oneux de l'école communale de Comblain-au-Pont. Programme prioritaire de travaux (PPT) budgets 2020 et 2021" 1.851.162

Le marché de service consiste en l'étude (y compris dossier de demande de permis d'urbanisme si nécessaire) et la coordination santé sécurité concerne l'implantation d'Oneux de l'école communale de Comblain-au-Pont.

Ils visent à :

- La mise en conformité des bâtiments existants aux normes incendie et autres qui s'imposeraient aux bâtiments scolaires
- L'amélioration des conditions d'hébergements
- L'amélioration des conditions d'hygiène.

Descriptif des travaux objets du marché de services, cette liste n'étant pas exhaustive dans le cas où de nouveaux éléments ressortiraient de rapports réactualisés :

Implantation basse :

- Remplacement chaudière et radiateurs
- Pose de faux-plafonds RF
- Pose d'une porte RF
- Mise en place d'une ventilation.

Implantation haute :

- Remplacement chaudière et radiateurs
- Pose de faux-plafonds RF
- Pose de deux portes RF
- Mise en place d'une ventilation
- Remplacement d'un container inadapté par la création de deux classes et d'un réfectoire ainsi que d'un espace de

psychomotricité

- Création d'une véranda pour extension d'une classe maternelle suite au manque de place
- L'inscription du projet dans la perspective du développement durable, dont récupération des eaux de pluies.

Des renseignements utiles sont à lire dans le document d'introduction de demande de subventions dans le cadre du programme prioritaire de travaux budgets 2020 et 2021 et ses annexes. Le soumissionnaire désigné veillera à la mise à jour de ce document et de ses annexes.

7 MB1 2021 du CPAS 1.842.073.521.1

8 Mesures fiscales en faveur de l'économie locale en 2021 1.713

Vu la Constitution, les articles 41, 162, 170 et 173 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'article L1122-30 ;

Vu la circulaire du 4/12/2020 relative à la compensation fiscale octroyée aux communes et provinces wallonnes dans le cadre de la crise du covid-19 ;

Vu les mesures prises par le Conseil National de Sécurité pour limiter la propagation du virus dans la population ;

Vu la décision du 14/01/2021 par laquelle le Conseil communal décide de ne pas percevoir les taxes 2021 sur les débits de boissons et les commerces ambulants (marchés),

Vu la courrier, mal interprété, du 01/04/2021 du SPW Finances,

Vu la décision du 22/04/2021 par laquelle le Conseil communal décide de ne pas percevoir la taxe 2021 sur les débits de boissons et de percevoir à raison de 5/8èmes la redevance sur les commerces ambulants (marchés),

Considérant les moyens et capacités budgétaire de la commune ;

Vu la délibération du 26/11/2020 établissant, pour l'exercice 2021 la taxe sur les débits de boissons (CDU :1.713.41) ;

Vu la délibération du 26/11/2020 établissant, pour l'exercice 2021, la redevance sur les droits d'emplacements sur les marchés (CDU :1.713.55) ;

Vu la proposition du Collège du 01/07/2021,

Après en avoir délibéré,

D'annuler la décision du 22/04/2021 et de revenir à la décision du 14/01/2021 qui est libellée comme suit (pour rappel):

Article 1^{er} :

- De ne pas enrôler pour l'exercice 2021, la taxe établie, pour l'exercice 2021, par la délibération du 26/11/2020, sur les débits de boissons.
- De ne pas enrôler pour l'exercice 2021, la taxe établie, pour l'exercice 2021, par la délibération du 26/11/2020, sur les droits d'emplacements sur les marchés.

Article 2

La présente décision sera transmise au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de l'accomplissement des formalités de la publication faites conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Huis-Clos

9 Personnel Communal: Recrutement de deux ouvriers communaux 2021: Engagement de Monsieur Régis Brevers et Monsieur Thierry Romain au Service des Travaux 2.082.3

Le 11 mars 2021, le Collège Communal a décidé de lancer la procédure de recrutement deux ouvriers communaux pour remplacer les trois ouvriers communaux pensionnés au 1er mai 2021.

Les deux profils suivants étaient recherchés : ouvrier polyvalent "bâtiment" et un ouvrier polyvalent "machiniste".

Trois candidats ont réussi la première épreuve (examen oral) pour le poste d'ouvrier polyvalent "bâtiment":

- BREVERS Régis,
- FRANTANTONIO David,
- VANDERSMISSEN Hugues;

Un seul candidat a réussi la première épreuve pour le poste d'ouvrier polyvalent "machiniste":

- ROMAIN Thierry.

Lors de la seconde épreuve, Monsieur BREVERS, qui avait déjà obtenu la meilleure note à l'examen oral, a obtenu la meilleure note à l'examen pratique et, par conséquent, la meilleure moyenne générale (16/20).

Monsieur Thierry ROMAIN a également réussi l'examen pratique pour lequel il était le seul candidat obtenant une bonne moyenne générale (15,50/20).

Monsieur FRANTANTONIO a obtenu une moyenne générale de 12/20 et Monsieur VANDERMISSEN de 14,50/20. Leurs candidatures sont conservées dans une réserve de recrutement de deux ans.

Le Collège communal, en sa séance du 24 juin 2021, a décidé d'engager Monsieur Régis BREVERS et Monsieur Thierry ROMAIN.